



Demande d'autorisation d'occupation du domaine public Commerce / Artisanat

Direction Urbanisme -Logement- Emploi et Entreprises Locales
Service Urbanisme

Cadre réservé à l'Administration communale :

N° de dossier :
Date de dépôt :
Année d'autorisation :

Toute demande d'autorisation d'occupation du domaine public doit être accompagnée des documents suivants :

- **Extrait K-bis** du registre du commerce de l'année en cours
- **Plan de situation** (croquis au 1/100^{ème}) de l'utilisation du domaine public accompagné d'un descriptif précis de l'aménagement par rapport au trottoir et la chaussée
- Copie **document d'assurance** pour l'exploitation du domaine public, quelle que soit la forme (terrasse...)
- Copie de **l'attestation de conformité** du matériel exposé

Je soussigné(e)

Nom :
Prénom :

Adresse :
.....
.....

Téléphone :
Fax

N° de SIRET ou SIREN :
(Sauf pour les personnes physiques)

Code NAF ou APE :
(Sauf pour les personnes physiques)

Demande l'autorisation d'occuper le domaine public pour (remplissez le tableau ci-dessous)

Type d'occupation (terrasse ouverte, fermée, chevalet, étalage, ambulant type friterie ...) :	
--	--

Horaires d'exploitation souhaités de l'occupation du domaine public :	Lundi de Ah Mardi deA.....h Mercredi de A.....h Jeudi deA.....h Vendredi de..... A.....h Samedi de.....A.....h Dimanche de.....A.....h
Période d'exploitation du domaine public :	
Surface totale maximale souhaitée en mètre carré :M ²
Mobiliers ou supports (tout matériel utilisé ou exposé dans la surface d'occupation)	Nombre de tables : Nombre de chaises : Nombre de bancs : Nombre de bacs à plantes : Nombre de parasols : Nombre de chevalets : Nombre de rôtissoires : Autres : Couleur et matériaux du mobilier :

La mairie s'autorise à accepter ou refuser le type de mobilier utilisé sur le domaine public ainsi que les horaires d'exploitation de cette occupation.

Engagement du demandeur :

Je soussigné,,
auteur de la présente demande, certifie exacts les renseignements qui précèdent, et déclare prendre l'engagement de respecter le règlement fixé par l'autorisation PRECAIRE et REVOCABLE.

Le dépôt de la présente demande n'autorise en aucun cas le demandeur à occuper le domaine public préalablement à la délivrance de l'autorisation municipale.

Le :

Signature :

Horaires du Service : du Lundi au Vendredi de 08h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h15

Tél.: 03.20.12.79.82

Courriel : service-urbanisme@ville-lamadeleine.fr

Date de dernière modification : 25/01/2011		2/3
---	--	-----

